



Nombre de Membres	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	24
Nombre de votants	20

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le treize janvier de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

M. T. de GOULET donne pouvoir à F. RICHARD - TRINQUIER

O. ROMAN donne pouvoir à G. MANCUSO

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, L. SAUD, S. VEIGALIER

Secrétaire de séance : V. BOCCASSINO

Objet : Programmation culturelle 2026

Madame Le Rapporteur expose :

La commission « Culture » propose de programmer, d'ores et déjà, plusieurs spectacles, comme suit :

Partenaire	Dates	Lieu	Coût
Théâtre de Nîmes (spectacles itinérants)	18/02/2026 « Un juste milieu, Injuste mi-lieu »	Salle Polyvalente Numa GLEIZES	Gratuit
Association KAMEO (Comédie de Nîmes)	16/02/2026 « Les gardiens de la	Salle Polyvalente Numa GLEIZES	1 100.00 €

	jungle » - spectacle scolaire prévu aux élèves de l'école élémentaire		
Association KAMEO (Comédie de Nîmes)	Du 05/08/2026 au 26/08/2026 (mercredis) « Mercredi, c'est comédie »	Arènes	Gratuit

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

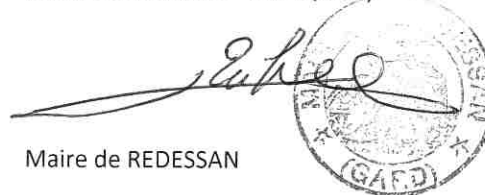
ARTICLE 1 : APPROUVE la programmation culturelle susmentionnée pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame Le Maire à signer tous documents afférents et faire toutes les diligences nécessaires à la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER,



Maire de REDESSAN

Publicité	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	